



L'instauration de la taxe au sac provoque une avalanche de réactions.

DR

A propos du tri des déchets et l'opinion du Régional No 639

Le drôle de monde du recyclage des déchets

C'est avec intérêt que j'ai lu l'éditorial de Nina Brissot sur les usines d'incinération des déchets en Suède qui sont obligées d'en importer faute d'en avoir en suffisance suite au tri des déchets. Dans notre région, la SATOM risque aussi de se retrouver à court de matière alors que c'est une usine modèle pour la valorisation des déchets: métaux ferreux et non ferreux, production d'électricité, chauffage à distance pour l'habitation ou l'industrie, biogaz, etc. Probablement cela se résoudra avec l'augmentation de la population.

Mais il y a d'autres problèmes liés au recyclage qui laissent perplexes. Ce sont les filières de recyclage. J'ai appris lors d'une séance d'information de spécialistes à laquelle ont pris part des édiles de la Riviera que la tonne recyclée grâce au tri des citoyens revient grosso modo deux fois plus cher. C'est à la limite admissible pour la bonne cause. Mais on devient franchement dubitatif quand on apprend que les lois de l'offre et de la demande font qu'une partie du verre finit comme ballast pour les routes, qu'il est fréquent que le papier et le plastique prennent le chemin de Rotterdam pour être ensuite recyclés en Chine. On peut douter que l'écobilan soit positif. En tous les cas, il ne l'est pas pour le recyclage du pet dont le volume et le transport annihilent les effets du tri. Cette situation ubuesque s'ex-

plique selon le chef de l'environnement du canton de Fribourg par le fait que l'attention des politiques s'est portée essentiellement sur le tri du citoyen où l'on s'écharpe joyeusement pour trouver le meilleur moyen de faire appel à son porte-monnaie. Les aberrations des filières de recyclage sont ignorées pour l'instant. Et en attendant, vous et moi devons trier parce que Berne l'a exigé. Au moins notre conscience écologique est-elle sauve en apparence.

Jacques Vallotton
La Tour-de-Peilz

Encore à propos de la taxe poubelle

Lettre ouverte au syndic de Bourg-en-Lavaux

Je tenais à vous remercier pour l'excellente décision que vous avez prise en introduisant la taxe poubelle ! Aujourd'hui, si j'ai bien compris, les habitants de votre commune vont devoir payer plus pour moins de service. A Bourg-en-Lavaux, nous allons payer une taxe annuelle ainsi qu'une taxe au sac, sans que le système de tri de cette commune ne s'améliore d'un doigt. Prenons le papier, sous couvert d'écologie qui sent bon l'argent, vous avez décidé il y a déjà longtemps que tous les habitants de la commune devaient prendre leur petite voiture pour aller amener leurs papiers cartons à la déchèterie de Cully! Je doute fort que ça soit une bonne chose et pour l'écologie et pour l'encombrement de la circulation. La commune de Lausanne, elle,

qui s'est engouffrée dans la même arnaque que vous, a au moins la décence de prendre un seul et même véhicule pour ramasser tous les cartons/papiers du même quartier. Mais j'ai confiance en vous, je suis sûr que vous avez pensé, en contrepartie des centaines de francs que votre taxe va coûter à chaque ménage et entreprise de votre commune, à mettre à disposition au moins un container à papier dans chaque village.

Aussi, je pense aux petits journaux d'infos de la région dont beaucoup ne voudront plus dans leur boîte aux lettres, parce que tout le monde n'a pas le temps de venir vous rendre visite à Cully pour s'en débarrasser. (Et parfois pas les moyens, car oui, des personnes sans voiture, ça existe!) Aussi, je voulais vous remercier pour l'hygiène qui va régner dans chaque petit ménage en 2013. Ceux qui ne remplissent jamais leur sac poubelle jusqu'au bout parce que 17 litres par semaine c'est trop... Les restes de nourriture au fond des sacs dans la même cuisine pendant deux semaines, on se réjouit des odeurs...

Merci aussi pour votre franchise dans votre brochure «payer c'est valoriser» - dont le citoyen devra payer son élimination s'il ne la jette pas avant fin 2012 - quand vous avouez qu'en contre partie de votre taxe, nos impôts ne diminueront pas comme promis.

Merci aussi pour ceux qui ont la chance d'avoir les moyens et dont le prix de la taxe (qui est la même pour tous les revenus, bonjour la démocratie) importe peu et qui pourront se payer des sacs 110 litres à 6 francs et tout jeter dedans sans pour autant être amendés puisque votre taxe, ils l'auront payée, fiers «pollueurs-payeurs» N'aurait-il pas mieux fallu rendre obligatoire le tri et amender ceux qui ne le font pas au lieu de donner le choix à certain de payer ou pas (et donc de trier ou pas)? Enfin, dernière question: Est-ce que tout ça a réellement à voir avec l'écologie?

J'aimerais bien prendre le temps de vous saluer, mais je dois profiter de mon dimanche de congé pour tout mettre à la poubelle avant 2013! (Bien qu'à Aran, je n'aie pas le droit d'utiliser la cabane à tri le dimanche, il faut prendre congé en semaine ???)

Vivian Gasser, Bourg-en-Lavaux

Toujours la taxe au sac

Comme des moutons...

Le principe du pollueur-payeur est en soi discutable: polluez, jetez vos déchets sans trier, vous en avez le droit si vous payez. Comme on ne peut éduquer les citoyens autrement que par le porte-monnaie, ce principe est maintenant ancré dans la loi et la jurisprudence du TF. Mais il ne peut s'appliquer n'importe comment par le biais des règlements communaux, ainsi qu'on va le voir.

Un arrêt du TF de 2009 contre la commune de Romanel a inspiré nos édiles de diverses façons, mais les règlements qui en sont résultés sont souvent contraires à la loi, et chaque intéressé peut (et devrait) recourir contre toute décision de taxation ne respectant pas les critères du TF.

Concrètement, si la taxe au sac respecte le principe du pollueur-payeur, la taxe forfaitaire par ménage (Romanel, annulé par le TF) ou par m³ du volume de l'immeuble admis par l'ECA (art.12A, Pully) ne respecte pas le principe de causalité.

Le TF a dit «Il n'est pas conforme de calculer des taxes annuelles pour l'élimination des déchets sur la base de la seule valeur d'assurance contre l'incendie des bâtiments, du moment qu'il n'y a aucun rapport entre la valeur d'un bâtiment et la prestation administrative relative aux ordures ménagères».

Par analogie, et plus concrètement encore: une veuve habitant toute seule une villa de deux étages / huit pièces, devrait, selon l'art.12A, payer le même montant qu'une famille de cinq personnes vivant dans un huit pièces de même volume. Cette veuve pollue-t-elle à elle toute seule autant que les cinq personnes précitées? Evidemment non. D'où l'illégalité de l'art. 12 A précité.

Les Pulliérans (mais les habitants d'autres communes selon les cas) devraient donc s'unir entre voisins (pour répartir leurs frais de justice et d'avocat) et recourir dès réception de la décision communale de taxation. Celle-ci serait certainement annulée par les juges pour les motifs précités. Courage, ne vous laissez pas tondre comme des moutons sous prétexte d'écologie!

Elisabeth Santschi
Avocat, Pully

Toujours à propos de la taxe au sac

Souriez, vous êtes taxés!

A Pully, la taxe au sac fait jaser en ce début d'année! Même si la loi fédérale sur le principe du pollueur payeur est entrée en vigueur au 1er novembre 1997 déjà, la région lémanique vaudoise vient tout juste de s'en apercevoir, et une partie de la population réagit violemment à cette imposition brutale et inattendue... de trier ses déchets.

Les bruits et rumeurs dramatisant la situation vont bon train ; ils se répandent plus vite et plus sûrement que les affichages au pilier public ou les communications de la municipalité.

Pour tous ceux qui triaient sagement depuis longtemps, peu de changement. Ils ne sont plus des «OVNIS»; ils ont fait preuve de civisme sans y être contraints par des menaces de taxes au sac ou d'amendes salées s'ils sont pris «la main dans le sac.» Pour tous les Pulliérans, l'opération est dans l'ensemble bénéfique, puisque la Commune vient de réduire les impôts de 2 points à titre de remerciement (!). C'est un cadeau très généreux, sauf pour ceux que le fisc ne touche pas. Je parie que le rabais dépassera les CHF 100.- pour 50 sacs de 35 litres par an/par ménage. De plus, pour tous ceux qui saisiront cette occasion pour éviter de gaspiller de la nourriture, les statistiques nous laissent envisager que cela représenterait une économie d'environ CHF 500.- par personne et par an.

Nous pouvons donc dire merci à ceux qui ont inventé le concept de taxe au sac, et à ceux qui nous l'imposent. Tant pis pour les «tricheurs», pour tous les petits malins qui trouveront bien des manières de démontrer leur incivilité.

Est-ce que ceux qui se plaignent de la nouvelle taxe au sac et des amendes éventuelles ne seraient pas aussi ceux qui réclament à hauts cris plus de police, plus de sévérité et moins de laxisme quand il s'agit de drogue ou de petite criminalité? Si la «triche» au sac poubelle rejoint les autres formes d'incivilités punissables, nous ne pouvons certainement que nous en réjouir!

Irène Gardiol, Pully

Concernant la construction de 87 appartements à Chessel, Le Régional No 640

Chablais cité dortoir

Bravo monsieur le Syndic. Enfin un syndic qui prend ses responsabilités et monte aux créneaux contre la démesure des projets de construction dans le Chablais. On peut lire dans l'article que la commune devrait passer de 350 à 1550 habitants en dix ans, cela ne vous interpelle-t-il pas?

Il est temps que les médias aient le courage d'expliquer à la population chablaisienne que cette région est destinée à se transformer en cité dortoir. Le Chablais est appelé à devenir, selon les nouvelles directives confédérales, une agglomération, sans limitation communale. Monsieur le Syndic se trompe quand il dit que le promoteur ne peut pas construire une telle densité, c'est la densité future de tous nos villages, prévue par les nouvelles lois. J'encourage les populations locales à lutter dans les assemblées communales contre toutes ces nouvelles modifications, (densification en réalité) de plan de zone c'est un combat qui en vaut la peine...

Philippe Albisser, Les Evouettes

Folie des grandeurs

«On ne peut pas rester un village gaulois indéfiniment». Voici les propos tenus par le propriétaire-promoteur pensant donner un sens péjoratif au terme village gaulois. Il ne pensait pas si bien dire en qualifiant Chessel de la sorte, car selon Goscinny, c'est bien un peuple d'irréductibles qui résiste à l'envahisseur romain... César et sa folie des grandeurs!

Ces irréductibles gaulois désiraient conserver la tranquillité de leur village ont tout de même déposé 76 oppositions. Alors, lorsque le promoteur nous dit «Nous proposons un programme qui répond à l'attente de la population. C'est un projet réfléchi» vu le nombre d'oppositions, permettez-moi d'en douter!

Ce projet est présenté comme écologique, mais que dire des 400 mouvements voitures par jour qu'il va engendrer?

Il est vrai que pour les jeunes désirant rester à la campagne, il est difficile de trouver un appart. Mais avant de vouloir les loger dans une cité parc, il serait bon de savoir que c'est justement pour éviter ce genre d'habitation qu'ils désirent rester au village!



Des habitants de Chessel s'inquiètent d'un projet immobilier prévu sur cette parcelle.
S. Giampetruzzi

Pourquoi vouloir construire la ville à la campagne? Ne serait-il pas plus judicieux de miser sur le charme et la tranquillité de nos villages en créant de petits habitats où il fait bon vivre. Nos petits villages se font rares et toute chose devenue rare prend de la valeur... Merci d'y réfléchir avant de croire que la valeur d'un homme ne se mesure qu'à la grosseur de son portefeuille!

P. et A.-L. Courvoisier
Des irréductibles chesselais

A propos du développement de Corseaux

Manque de vision

Il y a quelques années, le bâtiment de la boulangerie était à vendre pour 680'000 francs plus disons env 320'000 francs pour les transformations, ce qui aurait fait 1 million au total, pas excessif pour le sauvetage de notre boulangerie maintenant vendue et disparue. Au taux de 1% auquel les communes peuvent emprunter, cela aurait fait 10'000 francs d'intérêts annuels, bien inférieurs aux loyers. On a l'impression que notre Commune a une idée fixe: ne pas emprunter alors qu'un investissement immobilier rentable n'est pas comparable à des frais d'infrastructure. C'était une occasion à ne pas man-

quer, en plein cœur du village pour sauver notre boulangerie!

Maintenant, ce sont les immeubles appartenant à la Cave des Vignerons de Corseaux en Lavaux qui risquent d'être bradés par la Cave pour lui permettre de rembourser ses dettes. A nouveau, la Commune reste de marbre alors que cela serait son devoir de les acquérir même si l'investissement ne serait pas rentable dans un premier temps. Elle-même propriétaire de vignes acquises à la suite de la 1ère initiative Sauver Lavaux, la Commune devrait tout faire pour la pérennité de la Cave fondée en 1916 et qui fait vraiment partie du paysage villageois, sans parler de la crise actuelle dans la viticulture qui devrait encourager les communes vigneronnes à plus s'investir pour sauver nos vignerons. Avec la maison Brunet, cela constituerait une entité en plein centre du village susceptible de prendre de la valeur avec les années. Ce que l'on peut espérer, c'est que si le bâtiment de la boulangerie revenait sur le marché, cette fois la Commune ne laisse pas passer le coche. Inutile de dire que les 3 bâtiments réunis pourraient créer une synergie entre la boulangerie et la Cave.

Un combat qui en vaut la peine...

Guy Schneeberger
Corseaux